

L'info 578



(syndicat des employés et employées professionnels-les et de bureau)
onzième édition

VICTOIRE SYNDICALE

C'est avec grande satisfaction que nous avons reçu la décision de Me Carol Jobin (Arbitre) dans le dossier de l'ancienneté. Notre prétention était que l'employeur ne procédait pas en conformité avec la convention collective en se basant sur la liste d'ancienneté au 30 juin 2006 lors des séances d'affectation du mois d'août 2007, 55 griefs ont été déposés

Nous avons discuté à plusieurs reprises avec l'employeur de notre interprétation de la convention collective à l'effet que l'ancienneté de tous nos membres devait être calculée au moment du choix de postes de toutes les personnes salariées peut importe le statut de la personne (temporaire, régulier à temps partiel ou à temps plein)

L'arbitre a confirmé notre interprétation dans sa décision du 7 mai 2008. Voici quelques extraits de sa décision :

«Il est déclaré que l'employeur a contrevenu à la Convention collective en ne prenant pas en considération toute l'ancienneté accumulée par les personnes salariées plaignantes au moment d'appliquer l'article 7-3.22 de la convention collective le 15 août 2007;

Il est en conséquence ordonné à l'employeur de calculer cette ancienneté au 15 août 2007 et d'inviter les personnes salariées à poser un choix d'affectation pour l'année 2007-2008 sur la base de l'ancienneté ainsi recalculée;

Il est de plus ordonné à l'employeur d'apporter au bénéfice des personnes plaignantes tout correctif découlant de ces choix rétroactivement au 15 août 2007 avec les intérêts prévus au Code du travail à l'égard de tout préjudice monétaire, le cas échéant;

L'arbitre conserve sa compétence pour déterminer tout correctif et pour résoudre tout litige découlant de l'application de la présente décision.»

En résumé, l'employeur devra reprendre les séances d'affectation du mois d'août 2007 et compenser les personnes salariées lésées.

En terminant, je tiens à remercier M. Pierre Gingras procureur au SEPB Québec et M.Réal St-Pierre conseiller syndical au SEPB Québec, pour leur dévouement et leur excellent travail dans la défense de nos droits.

P.-S. Une mention spéciale à M.Roger Samuel conseiller syndical au SEPB Québec pour sa vigilance lors de la négociation de la convention collective.

Gisèle Dupuis
Présidente
SEPB-Québec section locale 578

RAPPEL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

26 MAI 2008 à 19 h 30
Centre administratif
13 rue St-Laurent Est Longueuil
Salle Flore Laurentienne (1er étage)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapports financiers
3. Rapports des comités
4. Abolition et création de postes
5. Relations de travail
6. Amendement Arrangements Locaux (projet)
7. Levée de l'assemblée

N.B. L'inscription débutera à 19 h.



BONNE SEMAINE DES SERVICES DE GARDE 25 AU 31 MAI 2008

À l'occasion de cette semaine de reconnaissance, nous tenons à souligner l'excellent travail des 800 personnes qui œuvrent à titre d'éducatrices et de techniciennes en service de garde en milieu scolaire. Votre travail est essentiel pour la bonne marche de notre système d'éducation et de soutien à la famille. Votre apport permet à des milliers d'élèves de poursuivre leurs apprentissages et leur développement dans un environnement ludique et sécurisant.

En soi, vous participez et construisez notre société de demain, dans des contextes qui parfois sont des plus difficiles. Nous n'avons qu'à penser à l'injustice qui règne dans certains milieux, au manque de ressources ou de volonté de certains acteurs, au nombre d'heures de travail non reconnues. De plus, la précarité de l'emploi ne vous permet souvent pas d'obtenir votre permanence.

Tout comme vous, nous sommes outrés et voulons une reconnaissance de votre travail. Vous êtes des personnes précieuses et irremplaçables. Le SEPB-578 est fier de saluer l'excellent travail de ses membres en service de garde en milieu scolaire. Encore une fois bonne semaine!

Jean-François Labonté
2e vice-président SEPB-Québec section locale 578

Fiche d'inscription

Défi têtes rasées 2008



Le dimanche 8 juin 2008

- Granby
- St-Bruno - Les Promenades St-Bruno (Cour centrale niveau 1)
- St-Jean-sur-Richelieu - Meubles Denis Riel (370, Laberge)
- Vaudreuil-Dorion - Le Salon Le Loft (192, boul Harwood)

Numéro d'inscription:

leucan
montérégie

Tél. : 450 378-5509

1 866 378-5509

Numéro au rasage:

- Défi individuel
- Défi de Groupe - Nom: _____
Groupe, entreprise ou établissement scolaire
- Enfant* (signature du parent ou tuteur requise)
- Adulte

Retournez le formulaire rempli par télécopieur au 450 378-4941 ou à l'adresse suivante :

Leucan Montérégie, 14 rue Guy, Granby (Québec) J2G 7J4 Vous pouvez communiquer avec nous par courriel: monteregie@leucan.qc.ca

■ Un membre de Leucan communiquera avec vous pour confirmer le site de rasage ou pour vous assister dans l'organisation de votre Défi.

■ Vos formulaires de collecte de dons numérotés vous seront acheminés par la poste dès réception de votre fiche d'inscription.

Prénom : _____ Nom : _____

Groupe, entreprise, organisme ou établissement scolaire (s'il y a lieu) : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Tél. jour : _____ Tél. soir : _____

Autre tél. : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Heure approximative de votre venue lors de l'activité du 8 juin 2008: _____

Date approximative de votre Défi en entreprise, dans votre organisme ou école (s'il y a lieu) : _____

Nombre estimé de participants (s'il y a lieu) : _____

Quantité de formulaires de collecte de dons désirée (15 donateurs par feuille): _____

Comment avez-vous entendu parler du Défi têtes rasées? _____

J'accepte de recevoir d'autres communications de Leucan: Oui Non

J'accepte que mon inscription soit visible sur le site www.tetesrasees.com: Oui Non

J'atteste que les photos prises lors de l'événement soient utilisées pour représentation de Leucan ou du Défi têtes rasées. Je m'engage aussi à respecter toutes les instructions et directives de cette activité. De plus, je conviens de libérer Leucan, le directeur de l'événement, le comité organisateur, les bénévoles, les commanditaires, les partenaires et leurs employés et agents respectifs ainsi que toute autre personne participant ou en présence à cette activité, de toute responsabilité à l'égard de pertes, dommages ou blessures subies par moi-même (ou par mon enfant/pupille) à titre de participant ou à mes biens (ou les siens) et qui peuvent découler ou survenir à l'occasion ou durant ma participation (ou la participation de mon enfant/pupille) à cette activité, et je renonce à tout droit relativement à ce qui précède.

Signature du participant/
responsable de groupe _____ Date _____ Ville _____

Signature du parent/tuteur
(18 ans et moins) _____ Date _____ Ville _____

Leucan, l'association pour les enfants atteints de cancer ▲ www.leucan.qc.ca ▲ www.tetesrasees.com

À l'usage de Leucan

Réception de la fiche d'inscription : _____ Envoi des formulaires : _____ Quantité de formulaires : _____ Numéros des formulaires : _____